

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	36 (1907)
Heft:	16
Rubrik:	Assemblée de la Société fribourgeoise d'éducation à Estavayer-le-Lac, le 4 juillet 1907 [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXVI^e ANNÉE.

N^o 16.

OCTOBRE 1907.

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : **3 fr.** — Pour l'étranger : **4 fr.** — Prix du numéro : **20 ct.**
Prix des annonces : **15 ct.** la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces
répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. J. Dessibourg,**
Directeur de l'Ecole normale, Hauteville-Posieux.

Pour les annonces, écrire à **M. R. Chassot, 8, rue Grimoux, à Fribourg,**
et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à **l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérrolles, Fribourg.**

SOMMAIRE : Assemblée générale de la Société fribourgeoise d'Education à Estavayer-le-Lac (suite). — Méthode raisonnée de grammaire théorique et pratique (suite). — Examens pédagogiques des recrues en 1906 (suite et fin.) — Cours de pédagogie catéchétique. — Les pourquois de nos petits enfants. — Bibliographies. — Correspondance. — Chronique scolaire. — Convocation pour le corps enseignant du 1^{er} arrondissement.

ASSEMBLÉE

DE LA

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

à Estavayer-le-Lac, le 4 juillet 1907.

(Suite)

M. le Président. — Je remercie M. le professeur Dr Brunhes des lumineuses et savantes explications qu'il vient de nous donner. Nous serons tous heureux de les relire dans le *Bulletin pédagogique*. Les acclamations avec lesquelles vous venez de souligner le discours de M. Brunhes prouvent combien il a su vous intéresser.

Je prie maintenant M. le Conseiller d'Etat Python de vouloir bien dégager de cette discussion nourrie ce qu'il y a de plus pratique et de plus profitable pour nous. (*Applaudissements.*)

M. le Conseiller d'Etat Python, directeur de l'Instruction publique. — Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit au cours de cette si intéressante discussion. Il me semble que toutes les faces du sujet ont été examinées ; je constate que nous avons eu raison de limiter et de bien préciser la question qui devait être étudiée cette année. La Direction de l'Instruction publique, appelée à choisir entre les sujets qui lui avaient été proposés par le Comité de la Société d'Education, s'est prononcée sans hésitation pour celui qui vient d'être discuté. Il nous a semblé, en effet, que le pays devait profiter des lumières qui ont été répandues par l'Institut de géographie de l'Université de Fribourg. Il nous a semblé qu'il y avait là un moyen de permettre aux écoles primaires et au peuple fribourgeois lui-même de tirer parti des avantages offerts par cet Institut.

Grâce au progrès des méthodes, la géographie est devenue beaucoup plus intéressante qu'elle ne l'était il y a quarante ou quarante-cinq ans. Nous avons entendu aujourd'hui émettre des idées nouvelles sur l'enseignement de cette branche. C'est un heureux progrès. On a parlé de ces faits innombrables qui se renouvellent en se modifiant sans cesse et en modifiant tout sur la surface de la terre, et l'on a émis le vœu que l'étude pratique de ces faits soit adaptée à l'école primaire. Sous l'impulsion qui sera sans doute donnée par MM. les Inspecteurs scolaires dans les conférences régionales, j'espère que cet enseignement prendra dans nos écoles primaires une vie nouvelle et une meilleure orientation, et cela, pour le plus grand bien de notre canton et pour le plus grand bien de tous. C'est la conclusion que je tire de la discussion de ce jour. (*Applaudissements prolongés.*)

M. l'abbé Dr Gobet, professeur au Collège. — C'est peut-être dans un but un peu intéressé que je voudrais proposer une petite adjonction aux conclusions du rapport.

Comme professeur de géographie au Collège, je reçois des élèves qui viennent directement de l'école primaire. Il m'arrive parfois de leur poser une question en dehors de la géographie de la Suisse. Presque toujours, ces nouveaux étudiants ne savent pas y répondre. A l'école primaire, nous n'avons pas vu cela, disent-ils.

Je me permets donc de souligner, à la page 20 du rapport, la phrase suivante : « Ou faire se peut, on ajoutera à la géographie nationale, la géographie physique et politique de l'Europe et la géographie plus sommaire des autres parties du monde. » Celle-ci figure d'ailleurs au programme des écoles primaires et je désire qu'elle ne reste pas lettre morte.

On a relevé l'importance de la géographie économique. Mais pour bien comprendre la géographie économique de la Suisse, il faut que l'enfant ait des notions de géographie de l'Europe et des autres parties du monde afin qu'il connaisse la provenance des produits d'importation, la Suisse dépendant des autres pays, au point de vue industriel et commercial.

Un autre point : Sans vouloir donner trop d'importance aux chiffres géographiques, il est pourtant à désirer que nos élèves possèdent, en ce qui concerne la Suisse, quelques chiffres un peu plus précis qui pourront servir de points de comparaison dans l'étude des autres pays. Ainsi, en parlant, par exemple, de la population de Londres, qui est de 5 millions d'habitants, il faut faire remarquer que celle-ci est à peu près le double de la population de la Suisse. En parlant de la profondeur d'un lac, de la hauteur d'une montagne, de la longueur d'un fleuve, il faut dire à quelle hauteur, à quelle distance connue, ces données correspondent. Ces comparaisons font plus d'impression sur l'imagination des élèves et gravent mieux dans leur mémoire les connaissances enseignées.

L'étude bien comprise de la Suisse, du milieu géographique national, est donc une excellente préparation à l'étude des autres pays. Il serait peut-être bon d'insister davantage, dans les conclusions du rapport, sur la géographie physique et politique de l'Europe et des autres parties du monde. (*Applaudissements.*)

M. Oberson, inspecteur cantonal des apprentissages. — Quelques mots seulement. On a relevé l'importance de la lecture des cartes. C'est, en effet, l'un des côtés pratiques de la géographie. Un colonel, qui aime la géographie, me citait un jour la réflexion d'un jeune officier qui venait de passer ses examens de lieutenant. Cet officier disait qu'il n'avait jamais bien appris la lecture des cartes avant de faire son école d'aspirant. Ce fait signale une véritable lacune, car la lecture des cartes n'est pas seulement nécessaire au service militaire ; elle l'est partout, c'est pourquoi l'école primaire ne doit pas la négliger.

M. le professeur Brunhes vient de parler en termes très élogieux de la nouvelle carte fédérale. Apprenons à nos élèves que cette carte est un livre, apprenons-leur à s'en servir et à comprendre pratiquement les termes de « carte au 100,000 », etc.

Il faudrait donc, dans les conclusions, ajouter un mot pour recommander la lecture des cartes. Cette adjonction pourrait être faite à la conclusion 4 ou à la conclusion 6. Le Comité verra où et comment elle pourra se faire. (*Bravos.*)

La discussion est close.

VOTATION

Les conclusions du rapport général sont, dans leur ensemble adoptées à l'unanimité.

L'assemblée charge le Comité de la Société de revoir toutes les propositions nouvelles qui ont été faites et de les ajouter aux conclusions.

Société de secours mutuels entre les membres du corps enseignant

M. Barbey, président. — Notre ordre du jour appelle le tractandum suivant : « Fondation d'une société de secours mutuels pour les membres du corps enseignant primaire et secondaire. Rapport de la Commission d'initiative et discussion du projet de statuts. »

Je regrette que nous n'ayons plus le temps de discuter aujourd'hui le projet de statuts dont vous avez pu prendre connaissance dans le dernier numéro du *Bulletin* (15 juin). Je proposerais que M. le rapporteur veuille bien nous dire en quelques mots ce qui a été fait jusqu'à présent.

M. Oberson, inspecteur cantonal des apprentissages, président de la Commission d'initiative. — Je serai très bref. Vous savez que l'idée de fonder une société de secours mutuels du corps enseignant a pris naissance à la réunion de la Société d'éducation, à Broc, en 1901.

La commission, constituée à cet effet, a tenu trois séances depuis l'année dernière. Etant donné que la Confédération se dispose à subventionner les sociétés d'assurances, il est opportun que les instituteurs se mettent en mesure de profiter d'une partie de cette manne fédérale. Il y a donc opportunité à nous constituer en société de secours à base mutualiste.

Les trois membres qui, au début, formaient la commission, se sont attachés deux spécialistes : M. Villard, instituteur à Fribourg, qui a traité avec beaucoup de talent la question de la Mutualité scolaire (Réunion cantonale de Guin), et surtout M. Paul Joye, dont vous connaissez la compétence en cette matière. C'est à lui que nous devons le projet de statuts publié dans le dernier numéro du *Bulletin*.

La Société d'éducation et, en particulier, votre Commission, expriment leur vive reconnaissance à M. Joye. (*Vifs applaudis.*)

M. Paul Joye, assistant à la Faculté des sciences de l'Université, membre de la Commission d'initiative. — La Commission a publié, dans le dernier numéro du *Bulletin pédagogique*, un

projet de statuts que nous n'avons, en effet, pas le temps de discuter aujourd'hui, article par article. Je me bornerai donc à vous exposer brièvement les points principaux des statuts.

La Société de secours mutuels entre les membres du corps enseignant fribourgeois serait constituée sur la base des sociétés ordinaires de secours mutuels, avec cette première différence, cependant, que, à teneur de la loi, les instituteurs étant au bénéfice de leur traitement pendant les 20 premiers jours de leur maladie, ce ne serait qu'à partir du 21^{me} jour que la Société mutuelle allouerait l'indemnité de 1 fr. 50 prévue à l'article 15 du projet.

En plus, c'est la seconde différence, la Société ne se bornerait pas seulement au secours en cas de maladie, mais votre Commission a jugé bon d'introduire encore le secours au décès. L'art. 21 du projet prévoit en effet ceci : « Toutes les fois qu'un membre du corps enseignant en activité, faisant partie de la Société, est décédé, les collecteurs chargés de percevoir les cotisations annuelles perçoivent auprès des membres de la Société une cotisation de 1 fr. Ces cotisations envoyées au Comité de direction, défalcation faite des frais qu'a occasionnés le recouvrement, sont envoyées aux héritiers directs (c'est-à-dire épouse et enfants du défunt) à titre de secours au décès. » Je remarquerai en passant qu'une proposition de modification a été faite à propos de cet article. Elle consisterait dans la suppression du mot « directs » et des mots insérés entre parenthèses. On dirait donc simplement :... « Ces cotisations..... sont envoyées aux héritiers à titre de secours au décès »; ceci, en vue de permettre aux institutrices de participer aussi au secours en cas décès. La Commission qui sera chargée de revoir le projet de statuts voudra bien tenir compte de cette proposition.

La Société pourrait également venir en aide aux instituteurs qui, pour raison de santé, se verraiient dans la nécessité d'être temporairement déchargés de la tenue de leur école, ou qui auraient besoin de vacances exceptionnelles.

Quant aux charges des sociétaires, elles se limiteraient à une cotisation annuelle de 6 fr. destinée exclusivement à former le fonds de maladie, plus une cotisation extraordinaire de 1 fr. pour le secours au décès prévu à l'article 21.

Puisque nous ne pouvons pas discuter maintenant cette question d'une manière plus approfondie, je proposerais qu'il soit procédé à l'élection d'un nouveau comité ou à la confirmation de l'ancien. Ce Comité, ou cette Commission, aurait pour mission de poursuivre la tâche commencée et de s'entendre avec les autorités sur les moyens à prendre pour arriver à un résultat. Peut-être serait-il possible de convoquer à une réunion spéciale,

vers la fin de l'année, les membres du corps enseignant que cette question intéresse. On pourrait ainsi arriver bientôt à la constitution définitive de la Société. Nos statuts seraient soumis à l'approbation de la Direction de l'Instruction publique, et la Société de secours mutuels serait considérée comme une création de la Société d'éducation. (*Chaleureux applaudissements.*)

M. Barbey, président. — Au nom du corps enseignant, je remercie vivement MM. Oberson et Paul Joye de leur activité et de leur dévouement. Je vous propose de confirmer dans ses fonctions la Commission d'initiative.

Adopté à l'unanimité.

M. Barbey, président. — Il serait peut-être bon que la Commission s'adjoigne un certain nombre de membres additionnels choisis dans les différents arrondissements scolaires. Est-on d'accord avec cette proposition ?

La proposition de M. l'inspecteur Barbey, acceptée à l'unanimité, est renvoyée au Comité de la Société d'éducation pour exécution.

Aucune proposition éventuelle.

La séance est levée à 12 h. 40.

LE BANQUET

Autour des tables alignées dans le grand jardin de l'Hôtel du Cerf, les conversations vont leur train, entrecoupées par de bruyants éclats de rire auxquels répond le choc des premiers verres. Prosit ! A la tienne !...

A la table d'honneur ont pris place : M. le conseiller d'Etat Python, directeur de l'Instruction publique, M. le juge fédéral, Schmidt, Mgr Jaquet, archevêque de Salamine, M. le Dr Beck, recteur de l'Université, M. Berset, rév. doyen de Neuchâtel, M. de Courten, inspecteur scolaire, M. Cuttat, curé de Thoune, M. Viatte, avocat, M. Butty, syndic d'Estavayer - le - Lac, M. Lüttenbacher, professeur de géographie à l'Ecole normale de Sion, etc.

Après les premières passes gastronomiques, la partie officielle du banquet est ouverte par un tonnerre d'applaudissements saluant le choix du major de table. C'est M. *Chablais*, instituteur à Léchelles, bien connu par sa verve et sa franche gaîté, qui est appelé à ces hautes fonctions.

Le major Chablais gravit immédiatement la tribune, et d'une voix ferme, donne ses premiers ordres à sa troupe d'un jour : De la gaîté, et du silence aussi, surtout pendant les toasts. — Défense d'applaudir, « sauf lorsque les orateurs perdront le fil de leurs idées, afin de leur donner le temps de le ressaisir. »

Les instituteurs glânois, sous la direction de M. Maillard, instituteur à Siviriez, inaugurent brillamment la partie chorale par l'*Hymne au chant et sainte joie*.

Puis, lecture est donnée des deux télégrammes suivants :

« Regrets ne pouvoir assister à votre belle fête. De cœur avec vous. Meilleurs vœux pour réussite réunion de ce jour. Mes affectueux souvenirs aux membres corps enseignant, spécialement aux instituteurs et institutrices de la Broye dont j'ai pu apprécier le dévouement et le zèle apportés dans leur noble mission.

MAURICE WECK, *ancien préfet.* »

(*Applaudissements.*)

« Retenu séance tribunal fédéral, mille regrets, vœux ardents, prospérité société, réussite fête. GOTTOFREY. »

(*Applaudissements.*)

Le major de table donne la parole à *M. Paul Perriard*, instituteur à Cugy, pour le toast à l'Eglise.

Toast à l'Eglise.

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce matin, au son des cloches et du canon, nous répondions avec empressement à la voix de l'Eglise qui nous invitait au saint Sacrifice de la Messe. Notre première pensée, au début de ce banquet, nous la donnons encore à la sainte Eglise, notre Mère !

Mesdames et Messieurs, nous voulons, en effet, que la religion préside à l'éducation et à l'instruction du peuple. C'est aux apôtres et à leurs successeurs que Jésus-Christ a dit : « *Allez, enseignez...* » Voilà pourquoi la place du prêtre est à l'école. L'Eglise a recueilli cette parole « enseignez » et l'histoire prouve qu'elle a magnifiquement accompli sa mission. N'est-ce pas dans ses antiques monastères que la science trouva, pendant de longs siècles, le plus sûr et le plus puissant refuge ? Et, pour ne parler que de la science qui a fait l'objet des débats de ce matin, n'est-ce pas à l'Eglise, à ses vaillants missionnaires, que nous devons les plus grands progrès réalisés dans l'étude de la géographie ?

Oui, Mesdames et Messieurs, à l'Eglise, gardienne immortelle de la science, notre premier hommage de sympathie et de respect ! (*Bravos.*)

Amour et respect à Pie X dont le nom auguste marque, plus que jamais, le centre autour duquel se meut toute l'histoire du monde. (*Applaudissements.*) Par sa sagesse inspirée autant que par son zèle d'apôtre, il est allé au peuple. Il fut le Pape des paysans et des gondoliers, avant d'être le Pape du monde chrétien. Sa grandeur d'âme, sa force calme en face de la tempête, excitent l'admiration de ses ennemis eux-mêmes ! (*Bravos.*)

Amour et respect à Monseigneur Deruaz, notre pontife chéri et vénéré (*applaudissements*) qui dirige le diocèse avec tant de zèle, de tact et de bienveillance ! (*Bravos.*)

Amour et respect aux vénérables membres du clergé auprès desquels le corps enseignant trouve toujours d'ardents et précieux auxiliaires. (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, laissez-moi terminer mon toast — déjà trop long peut-être — par un trait que j'entendais citer, il y a peu de temps. Dans un village de France, un vieux zouave pontifical se mourait. Il se refusait à absorber tout remède. Un ami, connaissant son ardent amour pour Pie IX, proposa à ceux qui l'entouraient un défi. Il s'engageait à lui faire boire un verre de vin. Le défi fut accepté et l'ingénieux ami de s'approcher du moribond et de lui dire : « A la santé de Pie IX ! » Ce fut comme un réveil dans cette belle âme de héros. Il se souleva sur son séant et s'écria : « A la santé de Pie IX ! » Ce fut sa dernière parole.

Pas n'est besoin, Mesdames et Messieurs, de constituer un pari pour vous engager à boire à la santé du glorieux vieillard du Vatican ! A Sa Sainteté Pie X, le Pape-ouvrier, à notre Evêque vénéré Monseigneur Deruaz, au digne et sympathique clergé fribourgeois, je lève mon verre. Qu'ils vivent !

Après les applaudissements chaleureux qui ont souligné le toast vibrant de M. Perriard, le major rend hommage aux qualités littéraires et oratoires de son excellent collègue de Cugy. Puis... il a de nouveaux ordres à donner, et... il les assasonne parfois d'un brin de malice. Que voulez-vous ? Tout est permis à un major de table ! Chaque orateur ne parlera pas plus de 4 minutes, dit-il, sauf lorsqu'il serait question « d'augmentation de traitement ou de réforme des primes d'âge »...

Là-dessus, la Sarine, ah pardon ! la Société de chant des instituteurs de la Sarine, sous l'habile direction de M. le professeur Galley, nous fait applaudir les *Brises du printemps*. (Paroles de Numa Droz, musique de Muller).

Et maintenant, le salut à la patrie, par M. *Dessarzin*, instituteur à Surpierre.

Toast à la Patrie.

MESDAMES, MESSIEURS,

Après avoir, à l'aurore d'un nouveau jour, rendu grâce à la divine Prodivence, tout enfant au cœur bien né, n'a-t-il pas un salut cordial et affectueux pour la mère qui lui a donné le jour ? De même, nous, instituteurs chrétiens, en cette belle fête de la Société fribourgeoise d'éducation, après avoir acclamé l'Eglise, notre mère spirituelle, dans la personne de ses chefs vénérés, n'est-il pas bien juste que nous adressions à notre chère Patrie suisse et fribourgeoise le salut le plus enthousiaste ? (*Bravos.*)

Cette Patrie, je n'ai pas besoin de vous dire où elle est, puisque nous la trouvons dans le village le plus modeste et autour du foyer le plus humble. Elle est belle cette Patrie devant laquelle s'extasient tant de touristes étrangers. Des divers points de l'horizon on se presse à l'envi

sur nos pics élancés, dans nos vallées richement décorées, sur les bords de nos lacs aux flots d'azur pour jouir à plaisir des mille beautés que le Créateur a semées à profusion dans notre pays, petit par son étendue, mais grand par son histoire et les merveilles qu'il contient. Si d'autres peuples poussent si loin l'admiration pour notre Patrie, de quel amour notre cœur ne doit-il pas battre pour le sol sacré qui nous a vus naître ! Aussi, aujourd'hui, après les savantes discussions sur l'enseignement de la géographie, enseignement dont l'idéal est de nous faire mieux connaître notre pays, c'est avec un vrai bonheur que je vous propose d'acclamer, avec tout l'enthousiasme qui se trouve dans vos cœurs, notre belle et intéressante Patrie. (*Applaudissements.*)

A la piété envers le sol, l'histoire enseigne la piété envers les ancêtres qui complète l'amour de la Patrie. Si les circonstances actuelles ne demandent point de nous des Winkelried et des Nicolas de Flue, toutefois, à l'exemple de Winkelried, offrons sur l'autel de la Patrie, notre dévouement pour former des citoyens au cœur généreux, aux principes franchement chrétiens, qui sauront vaillamment défendre et notre indépendance nationale et nos libertés religieuses ; comme Nicolas de Flue, donnons l'exemple du désintéressement le plus complet, pour ne chercher que la prospérité de notre chère Patrie suisse et fribourgeoise en particulier !

A ce seul mot de Fribourg, digne fleuron de la couronne helvétique, tous les cœurs doivent battre à l'unisson pour en acclamer le gouvernement, progressiste par excellence, qui ne recule devant aucun sacrifice pour doter notre canton d'œuvres utiles et grandioses. Ce gouvernement est vaillamment secondé par un Grand Conseil dévoué qui encourage utilement toutes les branches de l'économie sociale. Disons-le bien haut, Fribourg n'est-il pas le point de mire de la famille helvétique ; n'est-ce pas avec des sentiments d'admiration que nos Confédérés se plaisent à louer les actes d'un gouvernement aussi intéressé au bien-être de ses administrés. (*Longs applaudissements.*)

Vous surtout, Monsieur le Directeur de l'Instruction publique, qui depuis quelque vingt ans, vous vous dépensez sans compter à la prospérité générale du pays, daignez recevoir ici le témoignage public et sincère de la reconnaissance de tous vos instituteurs et institutrices.

Mesdames et Messieurs, vous le savez, servir Dieu et la Patrie ne forme qu'une seule et même fin. Le *Credo* de nos ancêtres, qui est aussi le nôtre, a inspiré plus de dévouement et de patriotisme, que la libre pensée et le socialisme des « sans Dieu et sans Patrie ». Nous ne serons point traîtres à notre pays en travaillant, nous aussi, à inculquer aux enfants qui nous sont confiés, qu'après cette vie il y a la Patrie céleste qui doit être notre glorieuse récompense. (*Bravos.*)

C'est ainsi, chers collègues, que, dans notre belle et noble mission, nous pouvons à la fois servir Dieu, l'humanité et la Patrie. Ce Dieu que notre mère nous a fait connaître sur ses genoux, ce Dieu qui nous a donné les Girard et les Weck-Reynold, les Guillaume Tell et les Boubenberg, ce Dieu préside encore aux destinées de notre *chère Patrie*. Puisse-t-elle donc, libre toujours, vivre heureuse, grandir et prospérer par l'union et le dévouement de tous ses enfants !

Dominé par ces sentiments patriotiques, je vous propose d'acclamer,

par le plus chaleureux vivat, le nom aimé de la Patrie ; unissons nos voix et nos cœurs pour redire ensemble :

Vive le canton de Fribourg !

Vive la Confédération suisse !

(Applaudissements.)

(A suivre.)

Méthode raisonnée de grammaire théorique et pratique

(Suite.)

La grammaire au cours moyen.

Reprenons, si l'on veut, les deux exemples fournis précédemment :

La fleur est *belle* ;
et : Louise porte de *belles* fleurs à sa mère.

Comme il est facile de le déduire, l'adjectif qualificatif peut se rapporter au sujet du verbe, ou à l'un de ses compléments. Nous le ferons remarquer, et les qualificatifs seront envisagés en eux-mêmes et dans leurs relations avec le nom et le pronom. En poursuivant la même tendance que dans l'étude du nom et de l'adjectif déterminatif, nous ferons connaître le qualificatif en lui-même, comme rôle dans la proposition, modification de genre et de nombre, accord grammatical. Les différentes espèces de mots ainsi étudiées, nous ferons retour à la proposition, que nous examinerons cette fois d'une manière plus approfondie qu'au début. L'élève sera mieux à même, actuellement, de saisir les éléments du discours et le rôle de chacun d'eux. Nous ferons ici d'une manière complète l'analyse logique spéciale au cours moyen, qui ne consiste pas à étudier les sortes de propositions, mais bien leurs parties principales, et la fonction remplie par chacune d'elles.

En résumé, voici l'ordre à suivre dans le programme d'ensemble : Le point de départ doit être l'étude de la proposition en elle-même, puis vient successivement, dans l'ordre naturel et par décomposition du tout grammatical qui est la proposition, chaque élément du discours (mots variables seulement) ; enfin, arrive le retour à la proposition. Telle est la marche logique voulue par la méthode analytico-synthétique.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que les applications écrites, dont la tendance doit être la même que celle de l'enseignement oral, devront marcher de pair avec celui-ci. A ce propos, une partie de la grammaire, ou plutôt un signe orthographique, auquel on n'attache pas assez d'importance est la *ponctuation*.